

FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Crausaz (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, le principe de la répartition des frais en fonction de la charge de trafic est refusé par 58 voix contre 4 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Crausaz (SC, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2073.10 Nicolas Rime/Christian Marbach

(Raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins)¹

Prise en considération

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). En vertu de l'article 11 alinéa 1 de la loi concernant les conventions intercantionales, la Commission des affaires extérieures (CAE) prend position avant la prise en considération d'un instrument parlementaire portant sur la collaboration intercantonale. C'est aujourd'hui une première, c'est pour cela que je précise la base légale dans mon introduction. La CAE a dès lors analysé le postulat des députés Rime et Marbach dans sa séance du 1^{er} juillet 2010. C'est la première fois depuis l'introduction de la loi que la Commission prend ainsi position sur un postulat. La prise de position de la CAE doit se limiter aux aspects proprement intercantonaux d'un dossier. Elle se détermine dès lors de la manière suivante:

1. La Commission constate que les solutions proposées par les postulants ne nécessitent pas la conclusion de nouvelles conventions intercantionales soumises à l'approbation du Grand Conseil.
2. La CAE ne formule donc pas de recommandations relatives à la prise en considération de ce postulat, du point de vue des relations intercantionales.
3. Sur un plan plus général, la Commission ne peut toutefois qu'encourager les gouvernements concernés à œuvrer en faveur de l'amélioration de la collaboration intercantonale en matière de transports.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Ich bin mir bewusst, dass im Bereich des öffentlichen Verkehrs in den letzten Jahren einiges unternommen wurde und dass der Staatsrat den Ausbau des Angebots unterstützt und vorantreibt. Der Ausbau und die Modernisierung des S-Bahn-Netzes bis 2014 sind ein ganz bedeutender Schritt dazu. Wir alle wissen, dass der ÖV nicht einfach am Bahnhof aufhört. Daher zielt unser Postulat dahin, die Feinverteilung des öffentlichen Verkehrs ab dem Bahnhof zu überprüfen und mögliche Verbesserungen aufzuzeigen. Ähnlich wie beim Gedeihen eines Baumes wichtig ist, neben dem Stamm gesunde Äste und Zweige zu haben, damit die Früchte wachsen und auch geerntet werden können.

In diesem Sinn erhoffen wir uns mit unserem Postulat eine Ergänzung zum bisher Unternommenen in folgenden drei Punkten:

1. Die Anschlüsse an weiter entfernt gelegene Ortschaften und Täler sollen überprüft und wo nötig angepasst werden können, damit eine Alternative zum Privatfahrzeug – ich denke hier vor allem an jüngere und ältere Personen – möglich wird.

¹ Déposé et développé le 21 mai 2010, BGC p. 879; réponse du Conseil d'Etat le 26 octobre 2010, BGC décembre p. 2391.

2. Beim öffentlichen Verkehr innerhalb der Agglomerationen sollen mögliche Schwächen aufgedeckt und behoben werden. So schrecken zum Beispiel in der Stadt Freiburg die unsäglichen und komplizierten und kein Kleingeld zurückgebenden Billettautomaten nach wie vor Leute vom Benutzen der Busse ab. Auch im Park&Ride-Bereich braucht es zusätzliche Überlegungen.
3. Es stellt sich die Frage, wie weit der Tarifverbund in Richtung Lausanne weiter ausgebaut und verbessert werden könnte.

Selbstverständlich werden wir das nachfolgende Postulat von unseren Kollegen Menoud und Romanens, welches in die gleiche Richtung zielt, unterstützen. Ich bitte Sie daher um Zustimmung, damit dieses gemeinsam mit dem Postulat Hänni vom Staatsrat bearbeitet werden kann.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Pour commencer, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. Je ne vais pas répéter les propos de mon collègue Marbach, mais je tiens à y apporter un complément. La mise en place de la première étape du RER aura pour conséquence de déplacer le transport régional de l'axe Bulle–Romont du rail à la route, soit du train au bus. Dès lors et en cas d'acceptation de ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'apporter une attention particulière à cet axe dans la nouvelle offre de bus et d'étudier parallèlement la possibilité de maintenir un certain nombre de trains régionaux flirtant ainsi avec le RER. Avec ces considérations, je vous invite à soutenir ce postulat.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP, GR*). Je m'exprime une seule fois sur les deux postulats inscrits au programme, à savoir le postulat Rime-Marbach concernant le raccordement au réseau RER et le postulat Menoud-Romanens concernant l'avenir des transports publics au profit des trois districts du sud. Les considérations du groupe libéral-radical sont les suivantes:

Il est important de se préoccuper de l'offre des transports publics dans les agglomérations, vers les vallées périphériques et dans le sud du canton. Quand les postulats ont été déposés, les sujets soulevés faisaient la une des journaux et naturellement, les instances en charge du dossier étaient déjà parfaitement au clair des attentes de la population. Enfin, la question qui fait débat au sein du groupe libéral-radical concernait l'utilité du dépôt de ces postulats en pleine phase des travaux. Dès lors, durant nos travaux de préparation, une faible majorité du groupe libéral-radical s'opposait à la prise en compte de ces postulats, non pas en vertu de leur contenu mais par leur peu d'influence à ce stade des travaux.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat. Dans le projet RER, on a mis la priorité dans la liaison Bulle–Romont–Fribourg, ce qui est normal, mais n'a-t-on pas négligé, même oublié peut-être, l'amélioration de la liaison avec Palézieux pour le sud du canton? Palézieux est une gare stratégique entre Fribourg et

Lausanne, avec des horaires réguliers donc je pose la question au Commissaire du Gouvernement.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de nos collègues Nicolas Rime et Christian Marbach, lesquels souhaitent connaître les intentions du Conseil d'Etat quant à la réorganisation de l'offre en transports publics à l'intérieur des agglomérations et vers les localités et régions périphériques. La problématique du raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées revêt une importance capitale. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler ici le décret du 17 septembre 1999 qui prévoit expressément qu'il y a lieu d'assurer des liaisons performantes entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines et donc, de continuer à assurer une desserte régionale adaptée aux besoins régionaux en déplacements. Le postulat de notre ancien collègue Charly Haenni, qui réclamait un rapport sur la politique cantonale des transports, a été accepté par ce Parlement le 5 novembre 2008. Les interrogations soulevées dans le postulat qui nous occupe aujourd'hui trouveront réponse dans le très attendu rapport global sur la politique des transports, dont la publication est prévue pour le début de l'année 2011. Dans un souci d'éviter une prolifération de rapports traitant de problématiques très similaires, nous saluons l'initiative du Conseil d'Etat qui propose de donner suite au souhait exprimé par les postulants dans le même rapport que celui relatif au postulat traitant de la politique cantonale des transports. C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter ce postulat.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche aimerait également soutenir les deux postulats et je ne vais pas répéter tous les arguments qui ont été avancés. Il nous paraît aussi judicieux de les traiter en un seul rapport qui explique la planification du Conseil d'Etat concernant les transports publics dans toutes les régions, pour ne pas susciter encore des postulats qui pourraient traiter d'autres régions que le sud ou d'autres aspects que l'agglomération et la périphérie, et pour expliquer peut-être plus en détail la planification et l'état des travaux actuels.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Tout d'abord merci beaucoup aux différents intervenants pour leurs prises de position. Vu le temps limité à disposition, je vais faire part de mes propos avec la vitesse RER et je me limiterai à vous dire que nous partageons tout à fait les préoccupations des postulants et nous proposons dès lors de l'accepter. Il a été dit par plusieurs intervenants qu'on devrait pouvoir avoir une vue d'ensemble et le Conseil d'Etat a l'intention de vraiment traiter ces différents postulats si possible dans un seul rapport. On doit vous soumettre très prochainement, notamment ce rapport sur le postulat Haenni, mais aussi sur d'autres postulats qui visent plus ou moins dans la même direction. Cela nous permettra de faire vraiment un débat général sur l'avenir des transports publics dans le canton de Fribourg au début de l'année prochaine. Dans ce contexte, on

n'oubliera pas non plus les différentes questions et les différentes régions comme le M. le Député Cardinaux l'avait souligné tout à l'heure. Avec ces quelques remarques, je vous prie d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 51 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2077.10 Eric Menoud/Jean-Louis Romanens

(étude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton)¹

Prise en considération

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat de prendre en considération ce postulat que nous avons déposé avec M. Jean-Louis Romanens, dont l'objectif est orienté sur l'organisation et l'avenir des transports dans le sud fribourgeois. Aujourd'hui, il existe comme vous le savez, une très forte volonté de développer les transports publics. Cette réponse est de bon augure et permettra aux TPF d'agir sur le long terme. La mise en place du RER va guider la marche à suivre du développement des transports fribourgeois ces prochaines années, voire ces

prochaines décennies. Comment concilier le réseau de bus avec le système ferroviaire? Dans le contexte actuel, il me paraît indispensable d'intégrer la desserte des régions décentrées dans les réalisations visant à relier rapidement les grands centres, pour des raisons économiques d'abord, mais aussi pour renforcer la cohésion et l'attractivité de toutes les régions de notre canton. Le nouveau directeur des TPF partage également ce point de vue dans un entretien accordé au journal La Gruyère. Au profit d'une meilleure liaison entre les grands centres, il ne faut surtout pas affaiblir l'offre ferroviaire régionale. N'oublions pas que le chemin de fer utilise une énergie que nous maîtrisons et qu'il assure une desserte de base fiable des villages desservis. N'oublions pas également que les crises pétrolières qui viennent de temps à autre nous rappellent la fragilité et la dépendance de notre approvisionnement. A cet égard, il me paraît indispensable de maintenir toutes les régions entre Bulle et Romont, et éventuellement aussi également les régions décentralisées. Pourquoi ne pas aller plus loin? Nos ancêtres, au 20^e siècle, ont osé prendre le risque d'investir des montants considérables pour l'époque dans les infrastructures ferroviaires. Qu'avons-nous fait depuis si ce n'est d'entretenir les réseaux? Nous avons même réussi à en supprimer certains. Pourquoi ne pas avoir l'audace et préparer l'avenir, pourquoi pas une double voie par exemple sur l'axe Bulle-Romont? Cette question mérite d'être posée et surtout analysée.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien soutient la prise en considération du postulat de nos collègues Menoud et Romanens avec les remarques suivantes. La mobilité constitue effectivement une des bases essentielles au développement de notre canton sur tous les plans et mérite dès lors une telle étude. Nous demandons également, comme l'a dit tout à l'heure M. le Commissaire, qu'une étude globale sur les transports soit effectuée sur l'ensemble du canton. Par contre que celle-ci n'émane pas seulement d'une Direction mais qu'elle tienne compte des différents modes de transport qui doivent être complémentaires et non en opposition. Pas plus la route contre le rail que la voie étroite contre la voie normale. De même, il s'agit de viser une répartition modale qui tienne compte de la réalité du terrain. Il s'agit dès lors de s'intéresser également à la demande en mobilité et non seulement à parler de l'offre. Le but visé doit être avant tout une réponse aux besoins et désirs de la plus grande partie de la population. Finalement, le but de l'étude ne peut être celui de simplement satisfaire les députés. Elle doit aboutir à des éléments de vision concrets, c'est-à-dire avec du réalisme et en fixant des priorités. Quand on sait qu'on vient d'achever la H189 à Bulle, quand on sait que le grand chantier de la Poya est en cours, que d'autres chantiers justement comme le RER, comme la route Romont-Vaulruz, comme celle de Marly-autoroute etc. sont en projet, il faudra bien fixer les priorités, on ne pourra pas tout faire. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le titre du postulat Menoud-Romanens demande d'étudier l'avenir

¹ Déposé et développé le 18 juin 2010, BGC p. 1060; réponse du Conseil d'Etat le 2 novembre 2010, BGC p. 2394.